

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/248

INTERDICTION DE CIRCULATION EN DIRECTION DE HOULLE
TRAVAUX SUR LE PONT ENTRE WATTEN ET HOULLE
CHEMIN DE LA HOULLE

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,
Vu les travaux réalisés à Houlle par l'entreprise Colas sur le pont qui relie
Watten et Houlle, sur le chemin de la Houlle
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité
des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

ARRÊTE

Art 1 : La circulation sera interdite à tous les véhicules en direction de Houlle, au niveau du pont entre Watten et Houlle, sur le chemin de la Houlle, du 24 au 31/10/2024. La circulation sera possible en direction de Watten pour les riverains du chemin de la Houlle.

Art 2 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise COLAS
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 22/10/2024
Le Maire.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,



Daniel DESCHODT.